

**SOUTIEN AUX STRUCTURES
DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRES D'ARTISTES
DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES**

MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Centre national de la musique, Région Hauts-de-France.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2020 - Etat - Centre national de la musique - Région Hauts-de-France »

Juillet 2020

CRÉATION

Watson Moustache

Finalité

Favoriser l'émergence, la professionnalisation et la pérennisation des structures œuvrant au soutien des carrières d'artistes des musiques actuelles du territoire régional des Hauts-de-France.
Relancer la filière musiques actuelles dans la période de crise du COVID-19.

Éléments de contexte et enjeux

Face aux mutations du secteur, les musiques actuelles ont vu émerger nombre de très petites entreprises qui développent des projets musicaux et les aident à se structurer. Outre leur fonction de production, ces structures de développement de carrière d'artistes possèdent une vision globale du projet professionnel et artistique et ont la responsabilité de son développement. Elles établissent une stratégie de moyen ou long terme qui s'appuie sur des modèles combinant un ensemble de fonctions (diffusion, production, édition, management, promotion, structure 360°, éducation artistique, actions culturelles, etc.) basés sur une importante prise de risque et ayant pour ambition l'insertion professionnelle des projets qu'elles soutiennent. Ces structures représentent un maillon essentiel de la filière des musiques actuelles. Le soutien appuyé à leur développement dans le cadre (sur la durée) du contrat de filière constitue un enjeu stratégique pour l'écosystème régional. Le caractère exceptionnel et imprévisible de la crise du COVID-19 fragilisant un grand nombre de ces structures, l'appel à projet doit aussi permettre la reprise et la consolidation de leur activité.

L'appel à projet répond aux multiples enjeux de la filière :

- L'émergence artistique,
- Le développement et la diversité artistique,
- Le développement territorial,
- La qualification d'entourages artistiques professionnels en région
- Un levier sur le développement de la filière musiques actuelles en région
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La pérennisation des emplois artistiques
- La diversité des modèles économiques,
- Les relations inter-filière,
- L'interdisciplinarité,
- Les droits culturels des personnes,
- L'égalité femmes - hommes
- L'intégration et les développements numériques dans les usages de la filière,
- L'utilité sociale,
- Le développement durable dans ses 3 dimensions : économique, environnemental, et social/sociétal.

Objectifs opérationnels du dispositif

- Créer, développer leur activité et leur modèle économique
- Sécuriser, relancer leur activité
- Offrir des modèles économiques qui favorisent le développement de carrières d'artistes
- Inscire durablement ces structures dans l'industrie musicale
- Doter le territoire régional de structures capables de générer un effet d'entraînement sur les territoires et les projets artistiques ainsi que sur la filière des musiques actuelles
- Développer leur équipement professionnel
- S'adapter aux réalités du secteur ainsi qu'à ses évolutions, notamment dans le champ du numérique
- S'intégrer dans le tissu industriel économique local et se connecter avec les autres industries créatives et initiatives solidaires
- Favoriser la pérennisation et la création d'emplois
- Garantir les droits culturels en sauvegardant et développant un tissu d'acteurs de proximité, essentiel à la diversité culturelle sur le territoire régional et dans un souci de maillage équilibré

Critères d'éligibilité

Projets cibles

Ce dispositif vise à soutenir le projet stratégique global de la structure et non un projet artistique en particulier. Cet appel est destiné aux producteurs de spectacles et ne concerne pas les producteurs phonographiques et éditeurs. La structure doit présenter la mise en place d'une stratégie de structuration professionnelle, mettant en évidence l'impact sur les diverses dimensions de l'entreprise :

- L'identité et la cohérence artistique du projet général,
- L'organisation des ressources humaines,
- L'emploi des artistes
- Les fonctions administrative et financière,
- Les partenariats avec les autres structures du secteur ou autres, du territoire du local à l'international

La structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux et de partenariats avérés et durables avec d'autres acteurs de la filière.

Bénéficiaires du dispositif

Toute structure bénéficiaire devra :

- Être une personne morale de droit privé dont l'objet principal est l'accompagnement de projets de carrières dans le domaine des musiques actuelles.
- Avoir son siège social en région Hauts-de-France
- Être dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore sa politique artistique et son développement stratégique
- Titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle.
- Justifier d'une activité et d'une ancienneté avérée (2 ans minimum)
- Développer au moins deux projets artistiques différents selon une stratégie globale et durable,
- Respecter la législation et les obligations réglementaires en vigueur (notamment sociales et fiscales)
- Être en situation régulière au regard de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles de variété comme de l'ensemble des obligations faites aux structures professionnelles

Les structures qui, pour le même projet, bénéficieraient d'un soutien (au projet ou au fonctionnement) de la part de la DRAC, de la Région ou du CNM, sont exclues de ce dispositif.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles incluent toutes les dépenses de fonctionnement qui participent directement à la mise en œuvre de la stratégie :

- Dépenses salariales
- Matériel : informatique, bureau...
- Loyer
- Prestations de services
- Formation (en dehors du droit commun)
- Communication : supports, connexion ...
- Déplacements et hébergements : salons, festivals, rencontres pro, rdv, ...

Critères d'appréciation

Les candidatures au présent appel à projets seront appréciées selon les critères suivants :

- La qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision)
- L'appropriation des objectifs et spécificités du dispositif
- Les éléments méthodologiques présentés
- Les résultats et effets attendus sur le développement de la structure
- La stratégie de développement du projet à moyen et long terme
- Cohérence entre objectifs et moyens
- Faisabilité budgétaire

Modalités de sélection

Les dossiers seront examinés par le comité de sélection du contrat de filière musiques actuelles de la région Hauts-de-France réunissant la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et le CNM. Les bénéficiaires feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds commun.

Modalités de dépôt et conditions de versement de l'aide

Construction du dossier

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la page dédiée du site Internet du CNM : <https://cnm.fr/hauts-de-france/>

Les dossiers de candidature devront être adressés à hauts-de-france@cnm.fr

La date limite de dépôt est fixée au 4 octobre 2020 inclus.

Modalités de l'aide financière

Le financement accordé ne pourra excéder 80% du montant global du projet.
Le montant de la demande devra être réaliste au regard du volume d'activité.
Dans un souci de bonne gestion financière, tout budget prévisionnel se doit d'être sincère et véritable.

L'aide est forfaitaire et sera versée en deux fois : 70% à la notification et le solde sur présentation d'un compte-rendu d'activités et d'un compte-rendu financier signé du représentant légal.
L'aide sera plafonnée à : 25 000€.

Accompagnement :

Des rendez-vous avec les interlocuteurs du contrat de filière vous sont recommandés sur la période de candidature, pour répondre à vos questions et vous accompagner.

HAUTE FIDELITE

Johann Schulz – johann.schulz@haute-fidelite.org

CNM

Clémence Lézier – clemence.lezier@cnm.fr

Région

François Leveau - francois.leveau@hautsdefrance.fr

DRAC

Valéry Desmarests - valery.desmarests@culture.gouv.fr



2019-2022

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES

~ HAUTS-DE-FRANCE ~



centre
national
de la musique

